



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Avenue du Pont de Luttre 120**
Rue Jean Preckher 2

Identité du demandeur : **Monsieur Pierre Gottignies**

Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : **mettre en conformité la construction d'une annexe entre le 1er et le 3ème étage, l'aménagement intérieur des 4 logements, la fusion de 2 commerces en 1 (café avec consommation sur place avec ouverture de nuit) et la modification des façades avant (matériau des parements, suppression des soupiraux, porte d'entrée des logements, et matériau des châssis) - PU 29156**

Nature de l'activité principale :

PRAS : espaces structurants, zones de forte mixité

Motif principaux de l'enquête :

- *dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) -*
- *dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) -*
- *application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) -*

L'enquête publique se déroule :

A partir du 26/05/2026 et jusqu'au 09/06/2026 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 09/06/2026, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 23 juin 2026

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest, le 19/05/2026

Par le Collège :
La secrétaire communale,

(s) Hilde DE VISSCHER

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 29156

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Monsieur Pierre Gottignies

bien sis :

Avenue du Pont de Luttre 120

goed gelegen :

Rue Jean Preckher 2

A Forest - Te Vorst,

